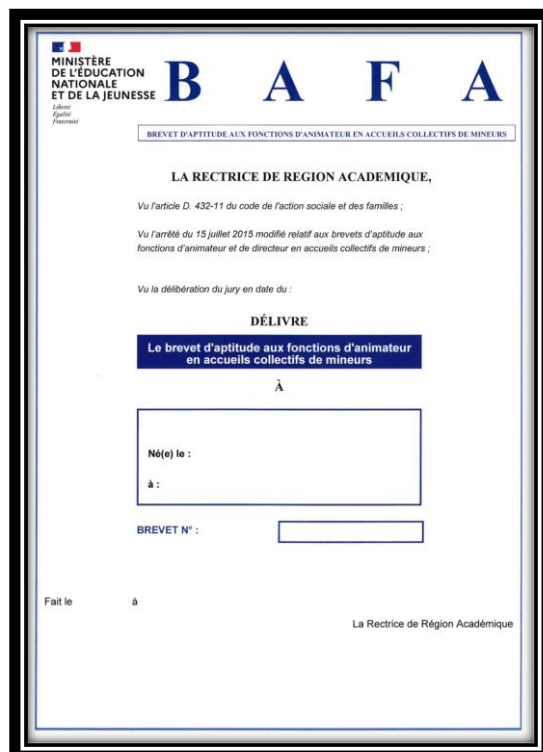


Accueillir et accompagner un stagiaire en formation BAFA

Guide à l'usage des directeurs
des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Janvier 2025



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

B A F A

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

LA RECTRICE DE RÉGION ACADÉMIQUE,

Vu l'article D. 432-11 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2015 modifié relatif aux brevets d'aptitude aux
fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;
Vu la délibération du jury en date du :

DÉLIVRE

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
en accueils collectifs de mineurs

À

Né(e) le :
à :

BREVET N° :

Fait le à La Rectrice de Région Académique

PREAMBULE

Ouvert à tous, à partir de 16 ans et ne nécessitant aucun prérequis de diplôme ou d'expérience, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est un réel tremplin pour travailler dans le secteur de l'animation en accueils collectifs de mineurs et offre une véritable ouverture sur le monde professionnel.

Au-delà de l'encadrement des enfants et des adolescents, ce brevet reconnu représente l'attestation d'aptitudes, de savoirs et de compétences requis pour exercer les fonctions d'animateur.

Accueillir et accompagner un stagiaire en formation BAFA, c'est lui permettre de vivre une expérience d'animation volontaire dans le cadre d'un engagement social et citoyen.

Les retours et remarques des organisateurs du département ont permis de repérer plusieurs problématiques : l'absence de connaissance des attendus de chaque étape de formation, un besoin d'apports méthodologiques et de conseils pour suivre et évaluer le stagiaire tout au long de son cursus.

Ces constats ont conduit le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Haute-Vienne à mobiliser « une équipe projet » associant différents professionnels du champ de l'animation et de l'éducation populaire. Cette collaboration a permis de réaliser un guide de recommandations et de conseils à destination des directeurs d'ACM pour mieux accueillir, accompagner et évaluer les stagiaires dans leur démarche de formation à l'étape du «stage pratique».

L'équipe projet :

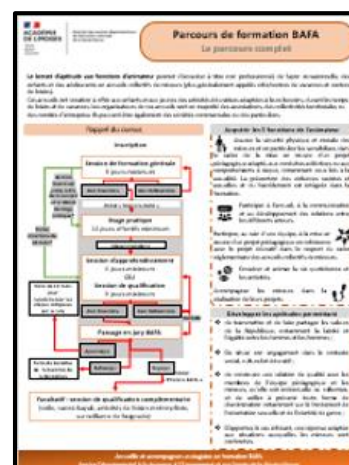
François COULON – **Commune de Limoges**
Colas DELVAUX – **SDJES 87**
Aurélie LEBOUTET – **Commune de Saint-Victorien**
Heidi PEIX COLRAT – **CRAL 87**
Alexandre TERRASSE – **Commune de Limoges**



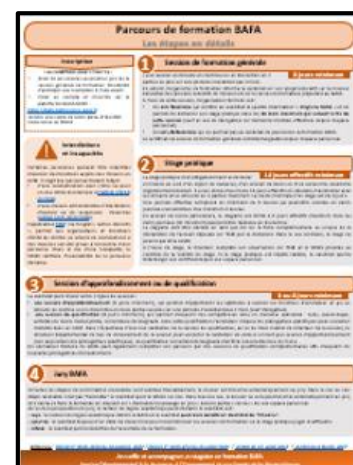
SOMMAIRE

- ❖ Parcours de formation BAFA
- ❖ Les attendus tout au long du parcours
- ❖ Accompagner un stagiaire BAFA en amont du stage pratique
- ❖ Accompagner un stagiaire BAFA pendant le stage pratique
- ❖ L'évaluation
- ❖ Validation du stage pratique

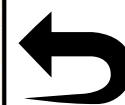
Ce guide se présente sous forme de recueil de fiches thématiques.



Recto
Version synthétique



Verso
Détailé



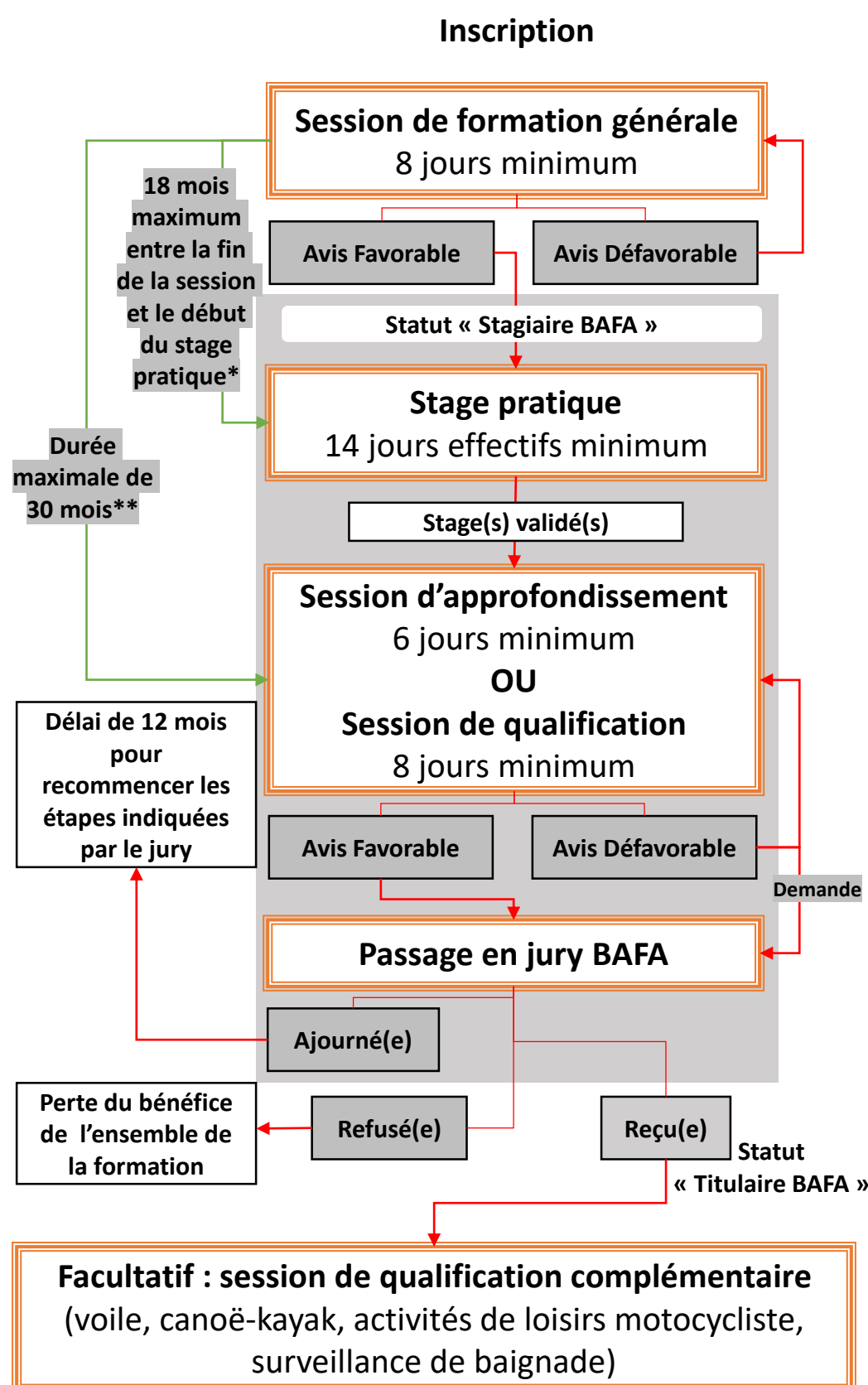
Parcours de formation BAFA

Le parcours complet

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances. Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des collectivités territoriales ou des comités d'entreprise. Ils peuvent être également des sociétés commerciales ou des particuliers.

Rappel du cursus



* : Dérogation possible sur demande motivée du candidat (articles 15 de l'arrêté du 15 juillet 2015)

** : Prorogation possible sur demande motivée du candidat (articles 19 de l'arrêté du 15 juillet 2015)

Acquérir les 5 fonctions de l'animateur



Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique adapté, aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité. La prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement est intégrée dans la formation.



Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.



Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.



Développer les aptitudes permettant

- ❖ de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ❖ de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ❖ de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller à prévenir toute forme de discrimination notamment sur le fondement de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ;
- ❖ d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Parcours de formation BAFA

Les étapes en détails

Inscription

Les conditions pour s'inscrire :

- Avoir 16 ans révolus au premier jour de la session de formation générale. Possibilité d'anticiper son inscription 3 mois avant.
- Créer un compte et s'inscrire sur la plateforme BAFA-BAFD : <https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr>
- Joindre une copie de sa pièce d'identité recto-verso



Interdictions et incapacités

Certaines personnes peuvent être interdites d'exercer des fonctions auprès des mineurs en ACM. Il s'agit des personnes faisant l'objet :

- d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à [l'article L133-6 du CASF](#),
- d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice ([article L227-10 du CASF](#))

L'application [TAM](#) via l'onglet « cadres interdits », permet aux organisateurs et directeurs d'ACM de vérifier en amont du recrutement si des mesures ont été prises à l'encontre d'une personne. Le SDJES contrôle l'honorabilité et signifie l'incapacité à l'organisateur.

1

Session de formation générale

8 jours minimum

Cette session se déroule en continu ou en discontinu en 2 parties ou plus sur une période n'excédant pas 1 mois.

En amont, l'organisme de formation informe le candidat sur son projet éducatif, sur la mission éducative des accueils collectifs de mineurs et sur le cursus de formation préparant au BAFA.

A l'issue de cette session, le directeur formule soit :

- Un **avis favorable** qui confère au candidat la qualité d'animateur « **stagiaire BAFA** » qui lui permet de démarrer son stage pratique dans les **18 mois maximum qui suivent la fin de cette session** (sauf en cas de dérogation sur demande motivée effectuée depuis l'espace personnel).
 - Un **avis défavorable** qui ne permet pas au candidat de poursuivre sa formation BAFA.
- Le certificat de session de formation générale est téléchargeable depuis l'espace personnel.

2

Stage pratique

14 jours effectifs minimum

Le stage pratique doit obligatoirement se dérouler

en France au sein d'un séjour de vacances, d'un accueil de loisirs ou d'un accueil de scoutisme régulièrement déclaré. Il a une durée d'au moins 14 jours effectifs en situation d'animation avec les mineurs et se dérouler en 2 parties maximum. La durée minimale d'un stage est de 4 jours.

Une journée effective comprend un minimum de 6 heures qui peut-être scindée en demi-journées consécutives d'au minimum 3 heures.

En accueil de loisirs périscolaire, le stagiaire est limité à 6 jours effectifs maximum mais les demi-journées (3h minimum) peuvent être réalisées en discontinu.

Le stagiaire doit être déclaré en tant que tel sur la fiche complémentaire ou unique de la déclaration de l'accueil déposée sur TAM par le déclarant. Dans le cas contraire, le stage ne pourra pas être validé.

A l'issue du stage, le directeur complète son observation sur TAM et le SDJES procède au contrôle de la validité du stage. Si le stage pratique est réputé valable, le candidat pourra télécharger son certificat depuis son espace personnel.

3

Session d'approfondissement ou de qualification

6 ou 8 jours minimum

Le candidat peut choisir entre 2 types de sessions :

- **une session d'approfondissement** (6 jours minimum), qui permet d'approfondir les aptitudes à exercer les fonctions d'animateur et qui se déroule en continu ou en discontinu en deux parties au plus sur une période n'excédant pas 1 mois (sauf dérogation).
- **une session de qualification** (8 jours minimum), qui permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade. Avec cette qualification l'animateur dispose de prérogatives spécifiques pour encadrer l'activité dans un ACM. La qualification surveillant de baignade doit être renouvelée tous les 5 ans.

Un animateur titulaire du BAFA peut également compléter son parcours par des sessions de qualification complémentaires afin d'acquérir de nouvelles prérogatives d'encadrement.

4

Jury BAFA

Si toutes les étapes de la formation recevables sont validées favorablement, le dossier est transmis automatiquement au jury. Dans le cas où une étape n'est pas "favorable" le candidat peut la refaire ou non. Dans tous les cas, le dossier ne sera pas transmis automatiquement en jury et le candidat devra en faire la demande en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de son espace personnel.

Au vu de la proposition du jury, le recteur de région académique peut déclarer le candidat soit :

- **reçu** : le recteur de région académique délivre le BAFA et le candidat **peut alors bénéficier du statut de "titulaire"**.
- **ajourné** : le candidat dispose d'un délai de douze mois pour recommencer les sessions de formation ou le stage pratique jugés insuffisants.
- **refusé** : le candidat perd le bénéfice de l'ensemble de sa formation.

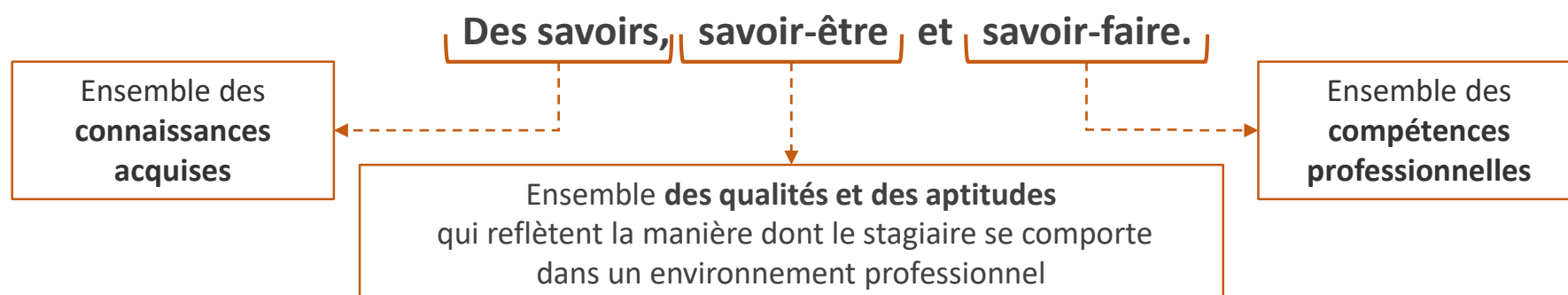
Références : [Décret n° 2022-1323 du 14 octobre 2022](#) / [Décret n° 2015-872 du 15 juillet 2015](#) / [Arrêté du 15 juillet 2015](#) / [Arrêté du 9 février 2007](#)

Accueillir et accompagner un stagiaire en formation BAFA

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Haute-Vienne

Les attendus tout au long du parcours

Le parcours pour obtenir le **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur** est une aventure riche et formatrice. Au-delà d'une simple certification, ce diplôme ouvre la voie à des métiers passionnants et gratifiants. Chaque étape, de la formation initiale à l'emploi en tant qu'animateur, puis à la formation d'approfondissement, est une occasion d'apprentissage et de croissance personnelle. La formation permet donc au stagiaire d'acquérir progressivement trois notions :



Rappel des 5 fonctions de l'animateur

Fonction 1



Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique adapté, aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité. La prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement est intégrée dans la formation.

Fonction 2



Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

Fonction 3



Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Fonction 4



Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Fonction 5



Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

La page suivante détaille les **attendus incontournables** pour les stagiaires lorsqu'ils réalisent un parcours de formation BAFA.

Ce référentiel a pour objectifs :

- ❖ D'aider les stagiaires à identifier clairement les compétences à acquérir tout au long de la formation
- ❖ De servir de référence aux directeurs d'ACM afin de mieux situer leur accompagnement en prenant en compte ce qui est travaillé par les autres acteurs de formation lors des étapes précédentes ou suivantes.

Les attendus tout au long du parcours

1

Les attendus de la session de formation générale



- ❖ Connaître les ressources permettant de prendre connaissance de la réglementation des ACM et se familiariser avec la réglementation.
- ❖ Savoir évaluer et analyser les risques, identifier les situations potentiellement à risque.
- ❖ Adopter une posture et une attitude adaptées au sein du groupe dans sa relation aux autres.



- ❖ Identifier les différents acteurs éducatifs, découvrir le contexte et l'environnement d'un ACM.
- ❖ Penser l'accueil des parents comme partie intégrante du rôle de l'animateur.
- ❖ Identifier les différentes modalités de communication en fonction de l'interlocuteur.



- ❖ Identifier les niveaux de projets, identifier l'objet et le contenu du projet pédagogique et comprendre son niveau d'implication.
- ❖ Créer des activités en lien avec les intentions éducatives (projet éducatif / projet pédagogique).



- ❖ Se constituer des répertoires d'activités.
- ❖ Savoir participer de façon active et qualitative aux différents moments de vie quotidienne et à leur organisation.
- ❖ Savoir concevoir et animer des activités adaptées à l'environnement, aux besoins et aux envies des publics.
- ❖ Appréhender l'importance des temps hors activités sur les ACM et leur dimension éducative.



- ❖ Apprendre à écouter les besoins et les envies des enfants, notamment en découvrant les techniques et outils qui favorisent la participation des mineurs.
- ❖ Adapter son accompagnement en fonction des spécificités (âge, maturité, autonomie, ...) des publics.
- ❖ Adapter son positionnement pour faciliter la participation et l'expression des mineurs.

2

Les attendus du stage pratique



- ❖ Savoir identifier les situations présentant des risques et y apporter des solutions en réagissant de façon adaptée, réduire les risques en les anticipant, savoir utiliser les ressources réglementaires, démontrer des capacités à se documenter, se tenir à jour des évolutions réglementaires.
- ❖ Être capable d'encadrer un groupe en toute sécurité en rappelant les règles de la structure et celles spécifiques à l'activité.
- ❖ Adopter une posture, une attitude et un langage adaptés dans la relation aux publics.



- ❖ Questionner le contexte et l'environnement de la structure et l'intégrer dans la conception des actions.
- ❖ Contribuer de façon opérationnelle à l'accueil et à l'information à destination des familles, en étant garant de la confidentialité.
- ❖ Adopter une posture adaptée en fonction de l'interlocuteur, basée sur la bienveillance et l'écoute.



- ❖ S'appropriier le projet pédagogique (pouvant aller de la prise de connaissance à la co-élaboration). Contribuer à la réflexion sur l'organisation de la structure, des groupes.
- ❖ Être acteur de la mise en œuvre d'un projet d'animation, dans toutes ses étapes (conception, animation, évaluation).
- ❖ Trouver sa place au sein de l'équipe pédagogique, faire preuve d'initiative, s'autoriser à expérimenter.



- ❖ Animer des activités dans des champs différents (activités physiques et sportives, artistiques, ludiques, scientifiques et techniques...).
- ❖ Contribuer à l'animation de la vie quotidienne de la structure (sieste, temps calme, temps d'accueil, repas / goûter, temps de transition, temps d'hygiène, déplacements...).
- ❖ Réinterroger l'aménagement de l'espace.



- ❖ Prendre en compte l'expression des besoins et envies des enfants sur tous les temps d'accueil (temps d'activités mais aussi vie quotidienne et collective) et apporter des réponses adaptées.
- ❖ Mettre en place des espaces de participation et d'expression, et savoir les faire évoluer.

3

Les attendus de la session d'approfondissement ou de qualification



- ❖ Approfondir ses connaissances en matière de réglementation.
- ❖ Pouvoir présenter et analyser des situations rencontrées pendant le stage, en proposant des axes d'amélioration le cas échéant.
- ❖ Démontrer sa capacité à adopter une posture adaptée et analyser ses choix.



- ❖ Réfléchir à la place des acteurs éducatifs et cerner les enjeux de la coéducation.
- ❖ Intégrer les différents acteurs dans les actions proposées et se positionner au sein du système d'acteurs de l'ACM.
- ❖ Partager les objectifs éducatifs et pédagogiques avec les autres acteurs.



- ❖ Affiner sa compréhension des enjeux éducatifs liés à sa pratique pédagogique.
- ❖ Analyser sa première expérience d'animation et le contexte de l'ACM.
- ❖ Apporter des propositions pédagogiques adaptées aux différents types d'ACM.



- ❖ Être capable d'observer et d'aménager des espaces et des temps d'animation, répondant aux besoins des publics et favorisant leur épanouissement, sur tous les moments de la vie du centre.
- ❖ Développer des techniques d'animation en lien avec la thématique du stage.

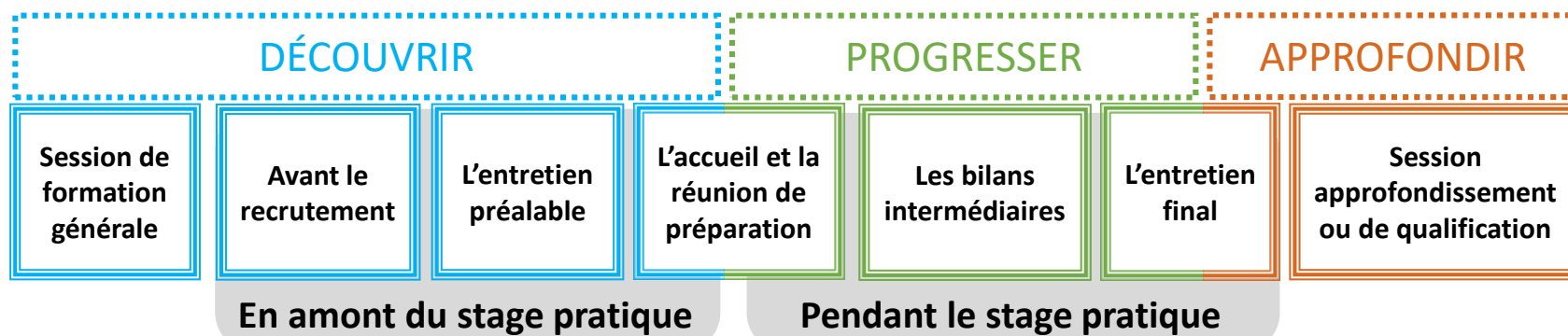


- ❖ Approfondir ses compétences techniques et méthodologiques dans l'accompagnement des projets.
- ❖ Analyser et évaluer la posture et les outils mis en place pendant le stage pratique.
- ❖ Intégrer la participation des publics dans sa pratique quotidienne et sa posture.

Accompagner un stagiaire BAFA

En amont du stage pratique

Deuxième étape de la formation, le stage pratique n'est pas un simple contrôle des aptitudes et des moyens dont dispose l'animateur stagiaire. En ce sens, l'objectif d'un stage pratique est d'expérimenter ce qui constitue un espace lui permettant de découvrir, progresser et approfondir.



DÉCOUVRIR : Grâce à une expérience concrète d'animation et de prise en charge de la vie quotidienne d'un groupe de mineurs, le stagiaire assume progressivement des fonctions au sein de l'ACM. C'est une nouvelle période d'acquisition de connaissances et de mise en pratique des acquis théoriques du stage de base, dans le cadre d'un travail collectif de réflexion et de réalisation, sous la conduite du directeur qui agit en qualité de formateur.

PROGRESSER : A travers des phases d'évaluation des acquis théoriques et de la capacité du stagiaire à les réinvestir dans l'action, le directeur fixe des perspectives d'évolution. Il tient compte de la motivation et des aptitudes du stagiaire à s'intégrer dans une équipe éducative dans sa fonction de conception, réalisation et d'évaluation d'un projet pédagogique.

APPROFONDIR : Par l'intermédiaire d'un bilan final et d'appréciations, le directeur cible des besoins complémentaires de formation, dans la perspective d'orienter les choix du stagiaire pour sa troisième phase de formation (approfondissement ou qualification).

Accueillir un stagiaire est une responsabilité, c'est aussi une opportunité pour permettre au stagiaire de construire ou consolider une posture professionnelle adaptée et correspondant aux attendus de la fonction d'animateur. C'est aussi l'occasion pour les structures ACM de contribuer à la formation et à la montée en compétences des animateurs.

Pourquoi accueillir un stagiaire BAFA au sein d'un ACM ?

- ❖ Valoriser les compétences des personnes expérimentées qui assurent la mission du tutorat
- ❖ Bénéficier de nouvelles compétences et perspectives ainsi qu'une vision novatrice des stagiaires
- ❖ Préparer de futurs salariés potentiels et compléter l'équipe d'encadrement
- ❖ Permettre de transmettre des valeurs, des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.



Qui peut occuper la fonction de tuteur ?

Le directeur n'est pas toujours suffisamment disponible pour suivre le stagiaire au quotidien. Même s'il reste le garant de l'avis donné, il peut confier la fonction de tuteur à un directeur adjoint ou à un animateur.

La personne désignée doit être reconnue pour son expérience et la qualité de sa posture professionnelle. Elle doit également connaître les enjeux, le rôle de chacun et la méthode d'évaluation utilisée par le directeur.

Une organisation doit donc être pensée et anticipée pour que cette mission d'accompagnement du stagiaire puisse répondre aux enjeux du stage pratique.



Le tuteur joue un rôle essentiel dans le cadre de la formation des futurs animateurs.

Cette responsabilité exige non seulement des compétences techniques, mais aussi des qualités humaines et pédagogiques pour transmettre son savoir et son expérience de manière efficace.

Accompagner un stagiaire BAFA

En amont du stage pratique

Avant le recrutement

❖ Se renseigner sur les possibilités de rémunération, de défraiement, statut et contrat. Être vigilant sur le temps de travail des animateurs mineurs. (<https://travail-emploi.gouv.fr/le-temps-de-travail-des-jeunes-de-moins-de-18-ans>)

❖ Vérifier que le candidat possède un avis favorable à la session de formation générale et que cette session s'est achevée au plus tard 18 mois avant le début du stage.

❖ Traiter les candidatures (CV + lettre de motivation) : il est préférable que cette étape soit réalisée collectivement avec une réflexion partagée.

❖ Convoquer le stagiaire pour un entretien.



Il peut être utile de prendre contact avec l'organisateur de la session de formation générale pour connaître les compétences et aptitudes du stagiaire à développer.



Traitement des candidatures

Cette étape est l'occasion pour le directeur de préparer l'entretien préalable servant à établir un diagnostic des compétences du stagiaire (cf fiche l'évaluation)

Le statut du stagiaire



En droit français, les « stages » sont réservés aux formations qui aboutissent à un « diplôme » ou à une « certification ».

Le BAFA étant un « brevet d'aptitude » non professionnalisant, le stage pratique BAFA n'est pas un « stage » au sens du droit français : pas de convention de stage, pas d'indemnité ni de protection sociale spécifique.

Le stagiaire est soit bénévole, soit salarié de droit public (collectivité employeuse) ou de droit privé (association employeuse). Ses conditions de travail, sa couverture sociale et sa rémunération dépendent notamment de son statut : CEE, CDI, CDD, titulaire de la fonction publique, contrat d'engagement bénévole,... Sauf projet associatif particulier qui reposerait sur l'engagement bénévole (exemple : scoutisme), la reconnaissance du travail fourni sous forme de rémunération est conseillée.

L'entretien préalable : la première rencontre avec le stagiaire

☐ Présentation du stagiaire :

- ❖ Lui permettre de se présenter en quelques phrases.
- ❖ Essayer de cerner ses attentes, ses motivations, ses valeurs...

Recommandation :
utiliser une trame d'entretien

☐ Evaluer son engagement, ses compétences et ses besoins :

- ❖ Se référer aux connaissances et compétences acquises lors de la formation initiale.
- ❖ Interroger le candidat sur des situations concrètes : *que feriez-vous si ?*
- ❖ Présenter le cadre du stage : ce qui est attendu d'un animateur stagiaire (tâches, responsabilités, comportement) et la mission d'accompagnement du directeur et du tuteur.

☐ Présentation de la structure :

- ❖ Les points d'attention spécifiques à la structure en matière de sécurité.
- ❖ Les règles de fonctionnement propres à la structure.
- ❖ Poser le cadre de travail : valeurs de la structure, fonctionnement, horaires, public accueilli, projet ...

☐ Présentation des modalités de contrat :

- ❖ Clauses du contrat et temps de travail.
- ❖ Rémunération.



- ❖ Convocation pour une deuxième rencontre
- ❖ Liste des pièces à fournir : pièce d'identité, carnet de vaccination, carte vitale
- ❖ Certificat de session de formation générale



Cette étape doit permettre de préparer la démarche d'accompagnement envisagée au regard des besoins identifiés du stagiaire (cf fiche l'évaluation). En s'appuyant sur la base des avis donnés lors de la formation initiale, un plan d'action progressif sera établi selon la priorité des compétences à acquérir.

L'accueil et la réunion de préparation

☐ Réaliser une visite des locaux pour permettre au stagiaire de connaître son environnement de travail sur lequel il va notamment s'appuyer pour l'animation de ses activités.

☐ Rencontrer l'équipe pédagogique :

- ❖ Présentation des membres de l'équipe pour favoriser l'intégration du stagiaire.
- ❖ Mener des temps de réunion préparatoire avec l'ensemble de l'équipe, concevoir des modalités de co-construction du projet.

☐ Planifier la démarche d'accompagnement :

- ❖ Faciliter et formaliser le lien avec un animateur référent, un tuteur reconnu pour son expérience et la qualité de sa posture professionnelle.
- ❖ Programmer un échéancier de rencontres individuelles pour réaliser les bilans intermédiaires et l'entretien d'évaluation final.

Volet administratif

☐ Documents à lui transmettre :

- ✓ Le projet éducatif,
- ✓ Le projet pédagogique, planning et journée type,
- ✓ Le règlement intérieur,
- ✓ Un « livret d'accueil des nouveaux salariés » s'il existe,
- ✓ Outils internes d'élaboration (fiche d'activité, d'évaluation, ...)
- ✓ Outils internes de suivi stagiaire (grille d'auto-évaluation, ...)

☐ Récupération des pièces et contrôle de leur conformité si cela n'a pas été fait lors de l'entretien préalable.

Accompagner un stagiaire BAFA

Pendant le stage pratique

Les compétences clés du tuteur de stage

Compétences pédagogiques

- ❖ Maîtriser les diverses techniques pédagogiques pour adapter son accompagnement aux besoins et au profil de chaque stagiaire.
- ❖ Instaurer un climat de confiance et de bienveillance.
- ❖ Encourager la participation active et l'autonomie.
- ❖ Evaluer les progrès réalisés par le stagiaire.
- ❖ Alerter et recadrer sur les attendus non respectés.

Compétences techniques

- ❖ Posséder une solide expertise dans le domaine de l'animation.
- ❖ Maîtriser le cadre réglementaire, les normes de sécurité et les pratiques en vigueur.
- ❖ Connaître les différents types d'activités et de projets adaptés aux publics selon l'âge et les besoins.

Compétences relationnelles

- ❖ Savoir communiquer avec le stagiaire et avec les autres membres de l'équipe pédagogique.
- ❖ Être à l'écoute des besoins, des attentes et des difficultés du stagiaire.
- ❖ Se rendre disponible.
- ❖ Être capable de conseiller et d'orienter le stagiaire dans son parcours de formation et son projet professionnel.

La démarche d'accompagnement se concrétise par une disponibilité importante du tuteur de stage en permettant :



L'installation du stagiaire

- ❖ Lui transmettre toutes les ressources utiles pour lui permettre d'exercer une veille active tant dans le domaine réglementaire que pédagogique.
- ❖ Créer les conditions d'un tutorat de qualité en favorisant le transfert de compétences (mise à disposition de temps et d'outils).
- ❖ Mettre à sa disposition des ressources : fiches, articles, animateur référent...



Des temps d'échanges réguliers

- ❖ Mener des temps d'échanges réguliers avec le stagiaire.
- ❖ Créer des espaces d'échanges permettant au stagiaire d'exprimer son ressenti ou son analyse sur les aménagements existants (ex : réunion hebdomadaire de régulation et d'analyse de la pratique...).

Entretiens intermédiaires dans le cadre de son évaluation :

- ❖ Réalisés sur la base des observations effectuées et de l'outil d'évaluation utilisé.
- ❖ Analyser les progressions et les besoins du stagiaire.
- ❖ Fixer les objectifs atteints, ceux à poursuivre, ou définir de nouveaux objectifs.



L'intégration du stagiaire au sein de l'équipe d'animation

- ❖ Associer le stagiaire aux temps de concertation et de bilan.
- ❖ Associer le stagiaire à tous les temps d'échanges, de réflexion, de préparation avec l'ensemble de l'équipe d'encadrement et mettre en œuvre un cadre lui permettant de trouver sa place et de s'exprimer.
- ❖ Favoriser le soutien d'une équipe pour que le stagiaire dispose d'espaces d'écoute et d'échanges et qu'il puisse aborder ses appréhensions et ses interrogations.
- ❖ Permettre à l'équipe pédagogique de l'accompagner dans sa progression. Le stagiaire doit pouvoir s'enrichir de l'expérience de chacun.



Un soutien dans l'acquisition des fonctions

- ❖ Accompagner et assister le stagiaire dans sa posture d'accueil, organiser des temps d'observation sur la base de critères objectifs.
- ❖ Rendre le stagiaire actif : ajuster ensemble les objectifs, mettre en place des outils d'auto évaluation, le pousser à trouver des réponses à ses questions.
- ❖ Diversifier ses tâches (accueil, goûter, activités, déplacements...).
- ❖ Le guider dans ses choix pédagogiques lors de l'élaboration de ses animations.
- ❖ Créer les conditions pour que l'animateur prenne la mesure de ses responsabilités.
- ❖ Veiller au rythme du stagiaire.
- ❖ Permettre au stagiaire de mettre en place des temps dédiés au recueil de la parole des enfants, et l'accompagner dans la conduite de ces temps et leur évaluation.
- ❖ Permettre au stagiaire d'assurer les missions d'accueil des parents.
- ❖ Susciter la prise d'initiative du stagiaire.
- ❖ Considérer tous les temps de la vie quotidienne comme des temps d'animation.
- ❖ Favoriser la distribution et répartition des tâches liées à la gestion de la vie quotidienne au sein des équipes.

Accompagner un stagiaire BAFA

Pendant le stage pratique

Les 5 fonctions de l'animateur

Animer, c'est assumer une mission et un rôle éducatif dans le cadre réglementaire. Dans son rôle de formateur, le tuteur peut s'appuyer sur les capacités attendues d'un animateur telles que :

Fonction 1



Assurer la sécurité physique et morale des mineur.

Lors de l'accueil : il sera important de sensibiliser le stagiaire aux précautions, vigilances ou attentions particulières à porter en fonction du public, du type de projet, du lieu et des activités.

Quelques observables : mettre en place des règles, expliciter des consignes, avoir un comportement exemplaire pour les mineurs (vocabulaire, posture, prudence, tenue), adapter les activités au public et à l'environnement, respecter le matériel.

Le projet pédagogique doit clairement expliciter ce que le directeur attend de l'animateur pour assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs.

Fonction 2



Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique.

Lors de l'accueil : les premières réunions de préparation visent à faciliter l'intégration du stagiaire (jeux de connaissance, ...), identifier les personnes ressources pour lui et contribuer à la déclinaison du projet pédagogique en lui permettant de partager ses idées.

Quelques observables : être force de propositions, s'appuyer sur les objectifs du projet pour conduire des animations, être capable de s'intégrer dans un collectif de travail, être en capacité de demander un avis extérieur ou de l'aide.

Le projet pédagogique est le fruit d'une démarche collective et doit clairement expliciter les objectifs poursuivis en lien avec le projet éducatif. Il permet de décliner les intentions de l'organisateur du projet éducatif au projet d'animation.

Fonction 3



Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

Lors de l'accueil : la question de la posture éducative est abordée. Le directeur doit avoir une vigilance particulière sur ce point avec son équipe afin de favoriser chez le stagiaire la présence d'une autorité bienveillante auprès des mineurs. De même, l'animateur doit pouvoir être à l'écoute, dans une posture d'accueil et de dialogue auprès des familles.

Quelques observables : être poli, à l'écoute du public, prendre des décisions justes (appliquer les mêmes règles pour tous), favoriser l'expression de chacun, maintenir une posture suffisamment distante et empathique, témoigner et rendre compte de la journée de l'enfant auprès des familles.

Le projet pédagogique encadre la relation entre l'animateur, les mineurs, la famille et l'équipe d'animation. La question du positionnement du stagiaire face aux mineurs accueillis est abordée dans l'outil d'évaluation BAFA. La démarche d'accompagnement du directeur auprès de l'ensemble de l'équipe est formalisée dans le projet pédagogique.

Fonction 4



Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Lors de l'accueil : préciser les modalités de prise d'autonomie progressive de l'animateur afin de l'amener vers une prise en charge globale d'une activité et/ou de différents temps de vie. Le directeur est soucieux de mettre progressivement en responsabilité l'animateur selon ses aptitudes.

Quelques observables : être en capacité de gérer tous les aspects de la vie des enfants, se soucier de la qualité de la vie quotidienne et des relations, travailler en équipe, préparer une activité (objectifs, public, matériel, déroulement), évaluer l'activité (son intervention, la bonne tenue de l'activité,...)

Le projet pédagogique est en mesure d'expliquer la manière dont l'équipe se saisit des temps de vie quotidienne pour en faire des temps éducatifs et bienveillants.

Fonction 5



Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Lors de l'accueil : le directeur présente les intentions éducatives de l'organisateur qui sont formalisées dans le projet éducatif. Un temps d'échanges en équipe permettra de décliner les intentions de l'organisateur notamment celles qui concernent la place et le rôle dévolus aux mineurs dans le quotidien de l'organisation et dans la construction du projet d'activités.

Quelques observables : favoriser la participation des mineurs, tenir compte des idées des enfants et des jeunes, responsabiliser les mineurs, être en capacité d'expliquer aux enfants ce qu'il est possible de faire ou pas, savoir s'appuyer sur son directeur pour concrétiser un projet.

Le projet pédagogique est garant du respect de l'intérêt et des besoins de l'enfant ou du jeune sur son temps de loisirs. Il favorise le bien-être et l'adhésion des mineurs. Il définit les modalités de participation et de choix de l'enfant ou du jeune et les moyens mis à disposition pour l'équipe. Cette démarche se doit d'être concertée et construite par l'équipe d'animation et adaptée en fonction de la réalité observée.

L'évaluation

Les enjeux de l'évaluation d'un stagiaire BAFA

Article 22 de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs : « **A l'issue du stage pratique, le directeur de l'accueil collectif de mineurs délivre au stagiaire un certificat mentionnant son avis motivé sur les aptitudes de l'animateur stagiaire à assurer les fonctions prévues à l'article 9.** »

Pour le stagiaire	Pour le directeur / l'organisateur
L'évaluation doit permettre au stagiaire : - de développer et d'acquérir les attendus des aptitudes demandées à l'issue du stage pratique BAFA, - d'analyser et prendre du recul sur son expérimentation aux fonctions et aptitudes d'animateur, - de faire évoluer sa pratique et contribuer à sa montée en compétences, - de favoriser la réussite de sa formation.	L'évaluation est l'opportunité pour le directeur d'un ACM de réinterroger l'organisation et le projet de l'ACM. A la fin du stage, l'évaluation permet au directeur de formuler un avis motivé sur les aptitudes du stagiaire. Cet avis permettra de contribuer à la délibération du jury BAFA en vue de proposer un avis au recteur de région académique.

L'accueil du stagiaire au sein de l'équipe doit faire l'objet d'une réflexion de la part du directeur et des animateurs permanents de manière à faciliter son intégration et son investissement (accueil individualisé). Salarié ou non, le stagiaire fait partie intégrante de l'équipe pédagogique.



Prendre le temps d'évaluer

La direction doit s'organiser pour avoir du temps à consacrer aux entretiens formels mais également à l'observation et à l'accompagnement formatif du stagiaire. Multiplier le nombre de stagiaires sur un même ACM engendre une implication plus importante du directeur sur cette mission. Cette organisation impacte également l'équipe d'animation dans son ensemble.

Qui peut évaluer un stagiaire ?

Réglementairement c'est le directeur de l'accueil collectif de mineur qui a la responsabilité de délivrer le certificat de stage pratique. Pour autant, les autres membres de l'équipe pédagogique peuvent participer à l'accompagnement du stagiaire. Dans tous les cas le directeur (titulaire ou stagiaire) reste garant de l'avis délivré.

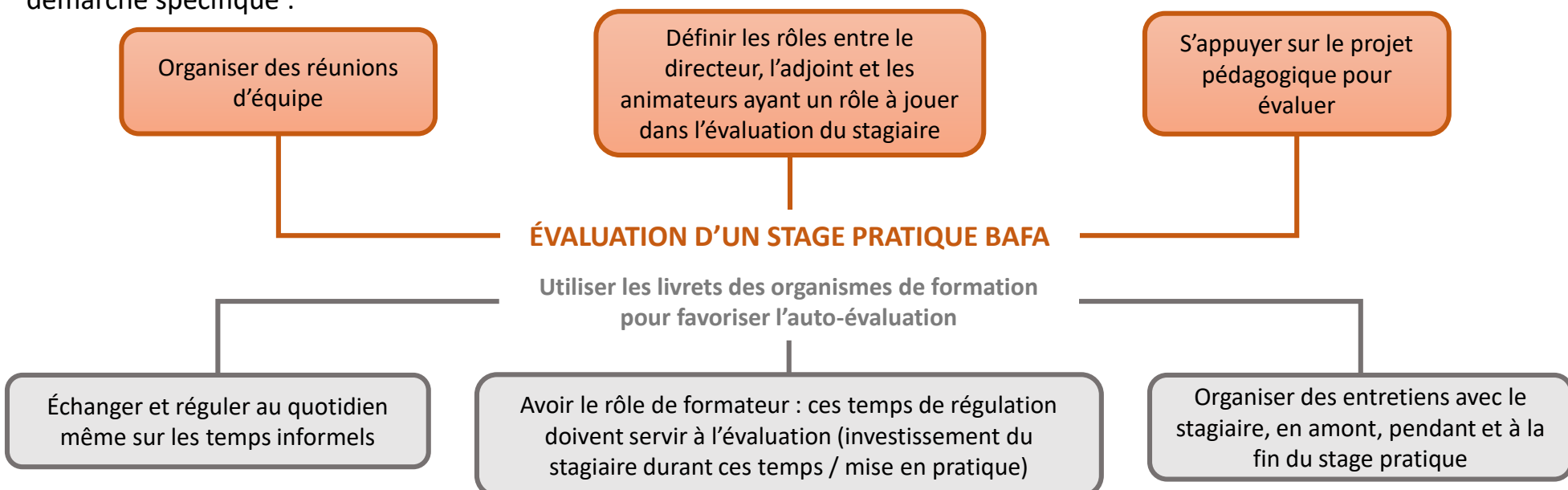


La fin du stage

La fin du stage doit faire l'objet d'un entretien dans lequel le directeur évoquera l'évaluation au regard des critères annoncés. Il peut délivrer d'éventuels conseils pour l'avenir mais ceux-ci ne seront pas reportés sur l'appréciation finale figurant sur le certificat de stage pratique.

Outils, méthodes pour une évaluation formative BAFA

Un stagiaire en situation de stage pratique BAFA est un animateur en formation. L'organisateur et le directeur de l'ACM accueillant ce stagiaire doivent mettre en œuvre les conditions nécessaires pour favoriser ce temps de formation. L'évaluation tout au long du stage doit servir au stagiaire pour sa montée en compétences. Plusieurs axes peuvent accompagner cette démarche spécifique :

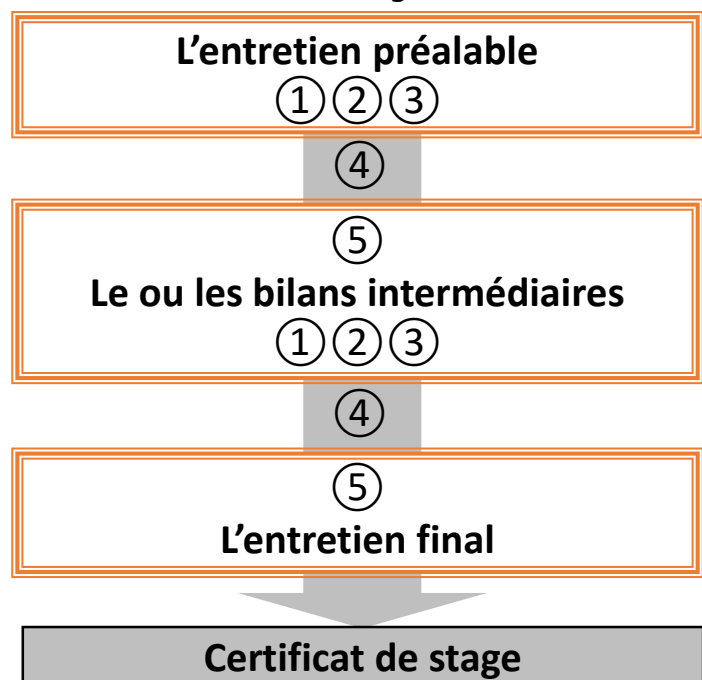


L'évaluation

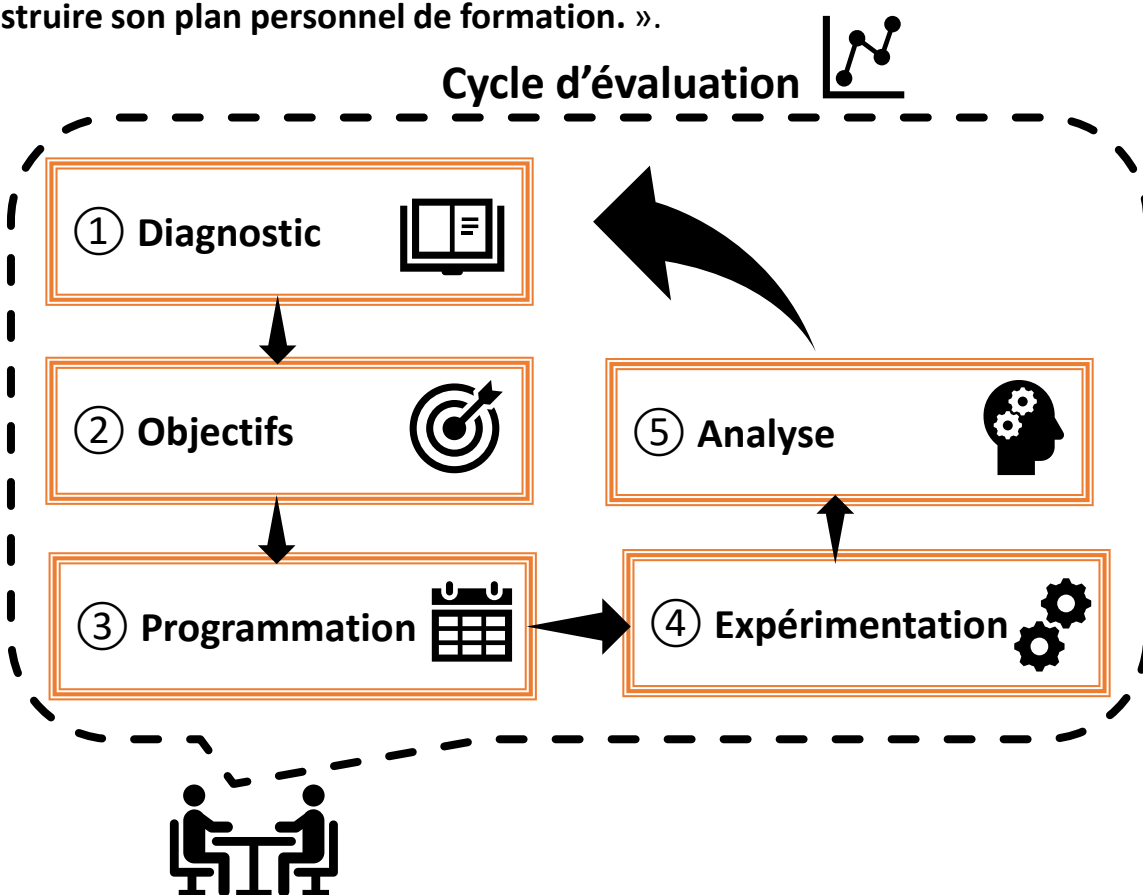
Une démarche d'accompagnement

Article 10 de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs : « **Tout au long de sa formation, un dispositif d'accompagnement du stagiaire dans la démarche d'auto-évaluation est proposé afin de lui permettre de construire son plan personnel de formation.** ».

Il est recommandé au directeur de prévoir un minimum de trois entretiens formels avec le stagiaire.



Cycle d'évaluation



1

Diagnostic



Au préalable, il est nécessaire de faire le point avec le stagiaire pour identifier ses acquis et connaissances au regard des 5 fonctions et compétences attendues. Cette étape doit permettre de dégager les axes prioritaires d'acquisitions à viser.

2

Objectifs



A la suite du diagnostic et lors du même entretien, il s'agit de définir des objectifs à atteindre au regard des priorités définies. Cette étape fondamentale nécessite l'aide du directeur et/ou du tuteur afin que les objectifs soient :

- Réalisables dans le temps imparti,
- Atteignables pour éviter la mise en échec du stagiaire.

Le stagiaire doit être en accord avec les objectifs ciblés.

3

Programmation



Les objectifs définis montrent les intentions souhaitées. La programmation permet de transformer les intentions en actions concrètes. Par exemple, si l'objectif est « Adopter une posture, une attitude et un langage adaptés dans la relation aux publics » on pourra confier à l'animateur stagiaire la tâche d'accueil des parents ou la mise en place d'un temps d'échanges avec les enfants. L'action programmée permet au stagiaire d'expérimenter les compétences attendues. L'action identifiée, il faudra déterminer des observables qui permettront au stagiaire de s'autoévaluer en pratiquant. Dans la suite de l'exemple précédent, les indicateurs pourraient être « prend le temps d'écouter les parents », « transmet les informations essentielles », etc. Quand tous les objectifs ont bien été déclinés en actions et que des indicateurs de réussites ont été identifiés, il reste à les programmer dans le temps et à définir une date pour la phase d'analyse.

4

Expérimentation



Suite à l'entretien formel, le stagiaire va pouvoir expérimenter et se confronter au métier de l'animateur. Pendant cette phase, le directeur et l'équipe pédagogique seront un soutien pour accompagner le stagiaire dans sa réussite et lui permettre d'acquérir de l'expérience. Le stagiaire doit être mis en position de responsabilité : il s'agit d'un stage d'expérimentation et non d'observation. Rien ne s'oppose à ce que le stagiaire encadre en autonomie un groupe de mineurs, y compris en déplacement. Il dispose en effet des mêmes prérogatives qu'un animateur qualifié ou qu'un animateur non qualifié. La direction de l'accueil répartit l'équipe en fonction des activités proposées et des compétences des animateurs. Elle veille à permettre au stagiaire de se confronter à la réalité d'un encadrement d'activité avec un groupe de mineurs sous peine de ne pouvoir l'évaluer correctement.

5

Analyse



Cette étape doit permettre au stagiaire de s'autoévaluer et d'être évalué soit au regard de l'expérimentation menée soit vis-à-vis du stage dans sa globalité. Qu'il s'agisse d'une évaluation intermédiaire ou de l'évaluation de fin de stage, l'objectif est de déterminer les fonctions et compétences acquises. Les objectifs déterminés lors du diagnostic ont-ils été atteints ? Une nouvelle phase d'expérimentation est-elle nécessaire ? Dans le cas d'une évaluation intermédiaire, l'analyse pourra se poursuivre sur un retour à la phase de diagnostic et ainsi reprendre un cycle complet.

La validation du stage pratique

Chronologie des étapes administratives

1 Vérification que le stagiaire dispose bien d'un certificat de session de formation générale **validé par le Délégué Régional Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.**



Le candidat peut télécharger le certificat depuis son espace personnel de l'application BAFA.

2 Déclaration de l'animateur stagiaire sur TAM en amont du début de la période. Cette étape permettra également de vérifier l'honorabilité du stagiaire (attention à surveiller qu'aucune AIA n'apparaisse dans les 48 heures qui suivent le dépôt de la déclaration).

3 Réalisation du stage pratique et évaluation du stagiaire.

4 Complétude et transmission dématérialisée de l'appréciation du stagiaire BAFA par le directeur de l'ACM pour le SDJES depuis la fiche complémentaire de la déclaration TAM.

5 Vérification de la conformité du stage pratique par le SDJES.

6 Téléchargement du certificat de stage pratique possible par le candidat.

Réalisation d'un second stage si nécessaire ou suite du parcours (Session d'approfondissement / Session de qualification)

La validation du stage pratique

De la conformité à l’appréciation

Un stage pratique conforme

Déclarer correctement le stagiaire sur l’application TAM :

Cette étape est indispensable pour que la période de stage puisse être validée par la suite. Les éléments d’identité du stagiaire doivent être renseignés avec soin conformément à l’état civil figurant sur sa pièce d’identité au sein de la fiche complémentaire correspondante à la période de stage envisagée. L’organisateur prendra soin de :

- vérifier que le stagiaire ne fait pas l’objet d’une interdiction grâce à l’onglet « vérification des cadres interdits »,
- revenir sur sa déclaration au moins 24 heures après le dépôt de sa fiche complémentaire afin de vérifier qu’il n’y ait pas d’alerte « Aucune Identité Applicable » (AIA),
- demander au stagiaire de vérifier que les éléments d’identité saisis correspondent exactement aux informations saisies par le stagiaire sur son compte BAFA. En cas d’erreurs, le stagiaire devra prendre contact avec le SDJES du département de son lieu de résidence pour que les modifications soient effectuées.

Il est impossible de revenir sur une fiche complémentaire mal renseignée dont la période a expiré. Dans ce cas, le stagiaire devra effectuer un nouveau stage pratique. Il est donc très important que la déclaration d’un stagiaire sur TAM soit conforme au modèle ci-dessous :

Fonction	Catégorie de diplôme ?	Diplôme	Qualité
Animateur	MSJS Anim	BAFA	Stagiaire

Validation de la conformité du stage pratique :

En amont du stage, l’organisateur vérifiera le bon respect des exigences du stage pratique énoncé dans les [articles 14](#) et [15](#) de [l’arrêté du 15 juillet 2015](#). (cf : « fiche Parcours de formation BAFA – étape 2 : le stage pratique »).

A l’issue du stage pratique, le SDJES s’attachera à vérifier la bonne conformité réglementaire du stage pratique.

La transmission dématérialisée des certificats de stage pratique BAFA

A l’issue de la période du stage pratique, le directeur pourra transmettre son avis/appréciation du stagiaire directement via la fiche complémentaire sur TAM en cliquant sur « saisir certificat » (accessible depuis la colonne « Stage BAFA/BAFD »). Cette action permettra après vérification de l’inscription administrative du stagiaire de renseigner le certificat de stage pratique et de le transmettre directement au SDJES en cliquant sur « valider ». Quand le stage pratique se réalise sur deux périodes différentes, le directeur effectue deux appréciations de stage pour traduire l’évolution du stagiaire.

Cette procédure dématérialisée dispense le candidat de la saisie du stage au sein de son espace personnel et l’envoi du certificat original par courrier. Si cette procédure n’est pas réalisée, le stagiaire conserve la possibilité d’enregistrer les informations portées par le directeur via son espace personnel internet avant de transmettre l’original par courrier au SDJES du lieu de stage.

Le directeur devra dans tous les cas continuer à remettre au candidat un certificat de stage pratique portant sa signature et son cachet et en conserver un exemplaire signé.

L’appréciation du stage pratique BAFA

L’avis porté sur un stage pratique BAFA par le directeur, participe à la reconnaissance ou non des aptitudes du stagiaire BAFA à assurer les 5 fonctions d’animateur. Quel qu’il soit, l’avis doit être motivé par une appréciation. Selon la méthode d’accompagnement mise en œuvre auprès du stagiaire BAFA, cette appréciation peut être co-construite avec le stagiaire lui-même. La notion d’auto-évaluation, qui fait partie intégrante de la formation BAFA, doit pouvoir accompagner cette démarche.

Quelques points de vigilance sont à porter quant à la rédaction de celle-ci :

Préconisations pour la rédaction d’une appréciation	► Rédiger l’appréciation à partir d’éléments factuels et concrets. ► Évaluer l’ensemble des fonctions de l’animateur.
Écueils à éviter lors de la rédaction d’une appréciation	► Éviter les ressentis, les jugements de valeur. ► Être vigilant quant au vocabulaire pouvant avoir une connotation positive comme négative (ex: « un animateur en devenir »). ► Éviter les phrases de type « bon stage », sans éléments factuels. ► Éviter de notifier des conseils au stagiaire pour la suite de leur parcours formatif ou pour leurs expériences futures. Ces conseils auront leur place pendant l’entretien final et tout au long du stage pratique.
OBJECTIVER VOTRE APPRÉCIATION sur les éléments factuels observés en lien avec les 5 fonctions d’un animateur. L’avis porté sur le stagiaire doit être cohérent avec l’appréciation argumentée. Un avis favorable ne peut être assorti de réserves. En cas d’avis défavorable du stage pratique BAFA, un rapport circonstancié doit être rédigé par le directeur en s’appuyant sur ces mêmes fonctions. Ce rapport doit être envoyé au SDJES du département sous format numérisé via la fiche complémentaire de l’ACM sur TAM.	